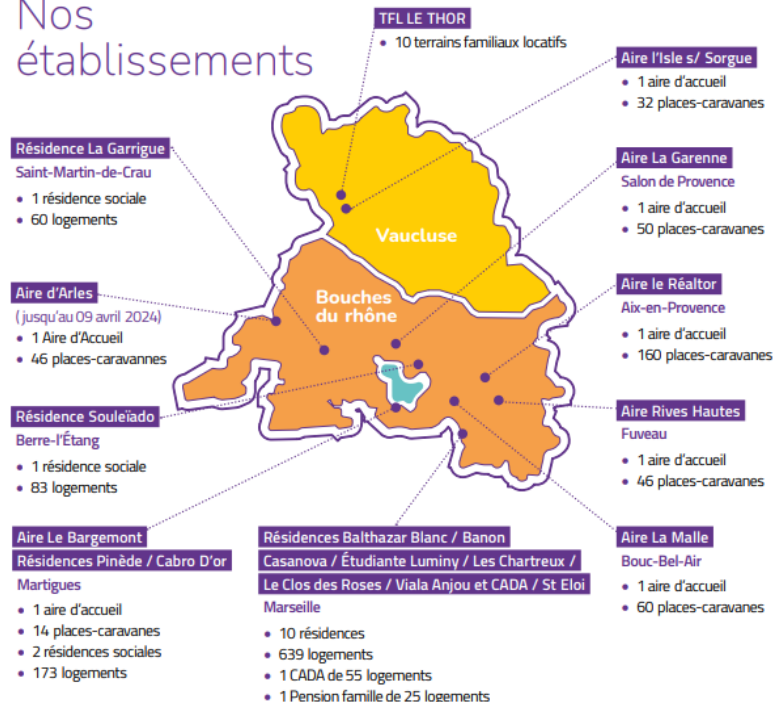


Nos établissements



Direction de l'Innovation Sociale

- Pole Accompagnement Social et Formation
- Pole Développement Social et Habitat

Résidence sociale La GARRIGUE

Capacité d'accueil 60 logements : 30 T1 (22m²), 24 T2 (55m²) et 6 T3 (65m²)

Durée de séjour : Logement temporaire

Contrat de résidence d'une durée d' 1 mois renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 2 ans.

Qui peut être accueilli ?

Personne seule ou couple ou famille, de 18 ans à 65 ans, dont les ressources ouvrent droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Comment obtenir un logement ?

Faire une demande de logement en ligne sur notre site www.vivacite.fr ou via le SI-SIAO

DIRECTION DE LA GESTION LOCATIVE SOCIALE

La Gestion Locative Sociale vise à :

- sécuriser les parcours résidentiels,
- prévenir les ruptures,
- favoriser l'autonomie des résidents,
- garantir une occupation apaisée et durable des logements.

L'AGLS se décline en 4 grandes catégories d'interventions (selon la circulaire du 09/05/25) :

1. Animation et régulation de la vie collective
2. Prévention et gestion des impayés
3. Lutte contre l'isolement
4. Médiation vers les services extérieurs

DIRECTION DE L'INNOVATION SOCIALE Pole accompagnement Social

AVDL ACCES (75% SIAO)

Publics visés : Personne isolée ou famille

10 jeunes de 18 ans à 30 ans afin de favoriser l'autonomie
et l'accès au logement autonome, résidence sociale, FJT...

10 personnes accédant à du logement accompagné
(Résidence sociale, Pension de famille, RJA, FJT etc...)

20 Réfugiés statutaires afin de favoriser l'autonomisation et
accès au logement, résidence sociale...

12 mesures IML (entrée moins de 6 mois)

AVDL MAINTIEN 16 mesures

En direction des Bailleurs sociaux

INTERVENTION SOCIALE EN RESIDENCE

CONTACT : Christelle BOURON 07.57.42.54.83

Email christelle.bouron@vivacite.org

site internet : <https://vivacite.org/>